

**Comité Consultatif Régional du
Partenariat Pour les Forêts du
Bassin du Congo**

**Mise en place des réformes de la CEFDHAC
Cleto NDIKUMAGENGE**

Bangui, 18 mars 08

Plan de la présentation

- Rappel sur les objectifs et les produits de la réforme et de son organisation
- Démarches pour la mise en place des fora nationaux
- Prochaines étapes

Rappel des objectifs de la Réforme

- Recentrer et redynamiser la CEFDHAC afin qu'elle joue pleinement son rôle
 - **Plateforme de concertation et de dialogue proposant des recommandations concrètes au niveau décisionnel) auprès de la COMIFAC (Instance de décision)**
- Achever la réforme institutionnelle et l'organisation interne de la CEFDHAC:
 - **Compléter les instruments juridiques et réglementaires,**
 - **Clarifier les rôles entre les différents organes et l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC, etc.**

Produits de la réforme

- Statuts
- Règlement Intérieur
- Convention de Collaboration COMIFAC-CEFDHAC
- Dispositif Organisationnel de la CEFDHAC

Nature et Objectifs

- *La CEFDHAC reste un forum et qui est conçu à la fois comme :*
 1. Espace de dialogue et de concertation, à travers l'intégration de tous les groupes d'acteurs intervenant dans la sous région ;
 2. Espace d'échanges et de promotion d'expériences novatrices,
 3. Espace de proposition et d'orientation, dont l'ensemble des idées et réflexions concourt à la prise de décisions,

Organes

- Les membres de la CEFDHAC sont les acteurs pertinents, parties prenantes des États membres de la COMIFAC,
- Ses principaux démembrements sont :
 - Le forum sous régional,
 - Le Comité de Pilotage,
 - L'Agence de facilitation Régionale,
 - Le Forum national.

Financement et partenariat

- Mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et d'autres donations et contributions de diverses origines.
- La possibilité d'établissement de conventions de collaboration avec d'autres structures : exemple de la COMIFAC et la CEFDHAC

Rôle des organes

- Le forum sous régional regroupe tous les acteurs et est l'organe suprême de validation et de décision au niveau de la plateforme,
- Le Comité de pilotage, soutenu par son bureau composé de trois personnes, est l'organe exécutif du forum chargé d'assurer la liaison entre les fora nationaux, l'agence de facilitation régionale et le forum sous régional
- L'agence de facilitation est un partenaire du forum, retenu pour une durée déterminée et sur la base des missions précises liées aux activités de la CEFDHAC. Elle travaille sous la responsabilité du forum sous régional à travers son comité de pilotage.
- Les fora nationaux sont des cellules d'animation et de proposition au niveau de chaque pays, ils regroupent tous les acteurs impliqués dans le processus au niveau national.
- Le RI définit également la participation d'autres structures au sein du Forum national

ELEMENTS DE COLLABORATION

- Organisation des fora nationaux et sous régionaux,
- Collecte et diffusion des informations dans la sous région,
- Promotion de la bonne gouvernance,
- Soutien et développement des acteurs pertinents dont notamment des réseaux,
- Recherche de financement,
- Réalisation des activités définies de commun accord et susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la convention.

ENGAGEMENT SPECIFIQUES

- Respect des responsabilités définies dans le traité,
- Organisation conjointe des fora nationaux sur la base des cahiers de charge,
- Appui concerté à la mise en place des fora nationaux.
- Élaboration et définition de quelques mécanismes de concertation :
 - Échange d'informations,
 - Participation réciproque aux assises de l'une et l'autre structure,

FONCTIONNEMENT DU FORUM NATIONAL

- Tous les acteurs dans chaque pays, s'organisent de manière autonome, quelque fois soutenu par une structure partenaire appelée « **Parrain** »/Facilitateur.
- Il est **présidé par un représentant de la société civile,**
- Son secrétariat est assuré par le Coordonnateur national de la COMIFAC.
- Les propositions et le suivi de la mise en œuvre du plan de convergence se font à ce niveau.
- Il a son organisation propre

FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE

- Il est composé des représentants des fora nationaux, des représentants des réseaux, du secrétariat de la COMIFAC et de l'agence de facilitation,
- Il a un mandat de 2 ans, renouvelable une fois,
- il se réunit une fois par an et est chargé d'harmoniser les propositions venues des fora nationaux, de suivre les activités de l'agence de facilitation, de proposer des orientations au forum sous régional pour validation.
- Il rend compte au forum sous régional et au Président en exercice à travers un bureau élu en son sein.

Agence de Facilitation

- Elle est retenue sur la base d'un cahier de charges pour une durée déterminée et rend compte au forum sous régional via le comité de pilotage.
- Elle doit être une ONG internationale connue dans le domaine et ayant une compétence avérée.

Forum sous-régional

- Il se réunit chaque deux ans,
- Il est Chargé d'examiner et valider les propositions venues de la base,
- assurer la mise en œuvre des recommandations du Conseil de Ministres et de la définition de l'orientation et des activités à mettre en œuvre par la CEFDHAC.
- Favorise l'éclosion d'un débat sous régional sur les questions des forêts,
- Il est l'organe suprême de la CEFDHAC qui est cadrée par le traité et les lois en vigueur dans chaque pays.
- Il est présidé par le Président en exercice de la COMIFAC,

Conseil des Ministres

- Déjà institué par le traité de la COMIFAC,
- Il est au dessus de la CEFDHAC et les autres institutions semblables dans la sous région,
- Il tient compte des propositions de la société civile dans la prise de décision sur la gestion des écosystèmes forestiers.
- Il est l'instance qui doit assurer l'arrimage de la CEFDHAC à la COMIFAC au niveau stratégique. Son Président assure de fait la supervision des dossiers relatifs à la CEFDHAC via le Comité de pilotage et le secrétariat exécutif de la COMIFAC

Sommet des Chefs d'Etat

- Le sommet des Chefs d'États se réunit à la demande des Chefs d'États et de Gouvernement ou à celle du Conseil des Ministres.
- Au cours de ces sommets, les Chefs d'États et de Gouvernements débattent d'un ordre du jour convenu et peuvent dans ce cadre prendre de décisions sur la gestion des écosystèmes de la Sous région.

Démarches pour la mise en œuvre des Réformes de la CEFDHAC

- Une feuille de Route adoptée à Bujumbura adoptée à Bujumbura le 13 février lors de l'atelier sous-régional de programmation des activités et de Renforcement des capacités des coordinations nationales

Eléments de la feuille de Route

- Constitution d'un groupe de travail restreint par les coordonnateurs nationaux après une note transmise au Ministre en charge des forêts;
- La mission dudit groupe est de cibler les thèmes porteurs au niveau national , modalité d'organisation logistique, liste des participants et identification des parrains pouvant appuyer le forum
- Négociations avec les parrains
- Proposition d'une liste indicative de groupes d'acteurs pouvant être invités au forum national(ONG, syndicats, parlementaires, réseaux de la CEFDHAC, points focaux des conventions, élus locaux, partenaires au développement...)

Etat d'avancement de la mise en oeuvre de la feuille de Route

- Cameroun
 - La Coordination nationale sera animée par le REPAR national
 - Un plan d'action stratégique du REPAR national a été élaboré et la mise en place de la coordination figure parmi les priorités
 - On planifie l'organisation du forum national du Cameroun avant la fin du mois de juin
- Burundi
 - Consultations en cours pour constituer les membres des coordinations nationales
 - Mise en place des membres de la coordination nationale avant le mois de juin 08

Prochaines étapes

- Accélérer l'adoption des textes par le Conseil des Ministres
- Elaborer une démarche pour la mise en place des structures de la CEFDHAC
- Faciliter les consultations en vue d'identifier les membres des forum par pays
- Appuyer la structuration et le processus de légitimation des structures des réseaux

Activités à mettre en œuvre

- Faciliter l'adoption des instruments juridiques de la CEFDHAC (Conseil des Ministres);
- Organiser un atelier sous-régional de planification;
- Organiser 10 ateliers de planification des fora nationaux ;
- Organiser une réunion du Comité de pilotage ;
- Mettre en
- Faciliter la communication entre les fora nationaux, le forum sous-régional et le Comité de pilotage;
- Organiser un forum sous-régional en marge d'une réunion des ministres.